

DÉLIBÉRATION N°DL20210132 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 29/10/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 18h38) ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h47) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (à partir de 18h54) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 20h29) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (à partir de 18h40) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 18h38).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (jusqu'à 18h54).

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h29).

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY.

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

RÉSEAU DES ÉCOLES DE MUSIQUE ET CONSERVATOIRES CONNECTÉS EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND ET L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SOLAURE

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond, via son Conservatoire de musique, a signé une convention de partenariat avec l'école de musique de Solaure en novembre 2020 dans le cadre de la mise en place du réseau des écoles de musique et conservatoires connecté-e-s en Région Auvergne-Rhône-Alpes, autour du numérique pour l'enseignement artistique.

Après une année d'expérimentation riche en découvertes, le Conservatoire souhaite poursuivre cette collaboration, le réseau ayant vocation à s'étendre sur le territoire régional, voire national.

La nouvelle convention remplace la convention précédente et précise les missions du réseau autour de 4 fonctions : la recherche, l'accompagnement, la ressource et la représentation. Elle définit également les conditions financières d'adhésion au réseau, afin de permettre son bon fonctionnement.

Pour la ville de Saint-Chamond, le montant de l'adhésion est de 176 € pour une année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention à intervenir entre la ville de Saint-Chamond et l'école de musique de Solaure,
- **décide** d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 042-214202079-20211108-DL20210132-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 09/11/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD